



ENTREtenir L'EXISTANT, RéPARER, AMÉLIORER 1/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
« Remplacer les panneaux signalétiques abîmés, tagués et décolorés. »		La Ville va lancer une inspection de l'état des panneaux de signalisation du quartier et procéder au remplacement de ceux qui le nécessitent.		
« Remplacer le panneau sens interdit sur le parking derrière l'école qui est abîmé et peu visible actuellement. »				
« Redessiner le marquage au sol qui est effacé devant la station-service »	La Métropole, compétente en matière de voirie, réalise deux campagnes de marquage par an, en été et en hiver.	Dans le cadre du passage à 30km/h de tout le territoire communal dès le 30 janvier 2025 , de nombreuses ellipses « 30km/h » seront tracées au sol afin de marquer les esprits et d'accompagner les changements de comportement.		
« Améliorer la signalétique en ajoutant des panneaux et des inscriptions au sol pour mieux identifier les limitations de vitesse, la présence d'une école, la piste cyclable, ... »	La traversée piétonne devant la station essence a été retracée durant l'été 2024.			
« Réparer les trottoirs, routes et sols abîmés. »	La Ville de JUVIGNAC et la Métropole consacrent chaque année plus d'1M€ d'investissement à l'entretien des voiries, trottoirs et espaces verts. Ne pouvant intervenir « tout azimut » ; la Ville a donc défini une stratégie d'intervention et des priorités. Ainsi, dans la perspective de l'ouverture du Collège en septembre 2025, la ville a fait le choix de réaménager la rue-parc des Alouettes et les rues Quintefeuille et Néfliers. Ce projet permettra d'améliorer la qualité et la sécurité des déplacements piétons dans le quartier et vers le collège.			
« Réparer le petit portillon de l'école. »	Ce portail a été réparé.			
« Lorsque c'est possible, remplacer les ampoules des candélabres pour de la lumière blanche qui est plus appréciée par les marcheurs car elle permet une meilleure visibilité de nuit. »			Pour changer de couleur d'éclairage, il faut changer la cellule électrique, ce qui n'est pas neutre en termes de coût. La Ville interrogera la Métropole sur l'opportunité technique et économique de modifier les ampoules.	
« Réparer le 2 ^{ème} candélabre sur le petit passage du côté de l'école qui dysfonctionne parfois et s'éteint. » 	Le candélabre a été réparé le 6 novembre 2024. Chaque juvignacois peut signaler 24h/24 et 7j/7 un dysfonctionnement de voirie, d'éclairage public, Pensez au « Portail des démarches en ligne » accessible depuis le site internet de la commune de Juvignac !			
« Concernant la coulée verte, il paraît important de la préserver et de la laisser naturelle ; juste ajouter aux entrées des poubelles et des dispositifs sacs à crottes avec poubelles intégrées et un panneau sensibilisant les propriétaires de chiens à la nécessité de ramasser les déjections canines de leurs animaux afin de préserver la propreté des lieux. »		La Ville est très attachée au respect de l'ambiance naturelle du lieu. Cela dit, la « coulée verte » n'appartient pas, pour l'instant, à la commune. Pour autant, la Ville étudie la possibilité d'en devenir propriétaire de telle sorte à pouvoir l'aménager à minima, notamment l'équiper de poubelles, de bancs et d'une signalétique.		La Ville n'installe plus de « Toutounettes », considérant que chaque maître peut sortir muni d'un sac pour ramasser les crottes de son chien et les jeter dans une corbeille à proximité.
« Concernant la coulée verte, revoir l'accès côté rue valet de limier en positionnant un panneau indicateur. »				



ENTREtenir L'EXISTANT, RÉPARER, AMÉLIORER 2/2

Les contributions recueillies lors des marches exploratoires et des échanges avec les marcheurs mobilisés	Les arbitrages de la Municipalité			
	Déjà en place	Va être réalisé	Va être étudié	N'est pas retenu
« Éclairer la fresque sur le côté de l'école. »				Cette mise en lumière ne serait pas cohérente avec la politique de sobriété énergétique de la commune, à plus fortes raisons car ce petit chemin est déjà équipé de quatre candélabres.
<p>« Entretien et remplacer si nécessaire la végétation sur ce secteur (arbres qui penchent, racines qui sortent de terre et déforment le sol,...). » Par exemple : les pins qui sont très anciens et penchent beaucoup et notamment l'arbre qui penche tellement près du boulo-drome qu'il est appuyé sur la clôture, enlever les mauvaises herbes sur les trottoirs, mieux entretenir la végétation notamment les buissons sur les terre-pleins centraux des allées de l'Europe pour maximiser la visibilité »</p>	<p>Le pin est un arbre symbolique et représentatif de JUVIGNAC. Les pins ont en moyenne 70 ans. Accepter leurs racines et leurs épines, c'est accepter la biodiversité urbaine.</p> <p>L'ensemble des pins de la rue des Alouettes a été diagnostiqué en 2023.</p> <p>Certains pins ont depuis été abattus ou des branches rabattues. Les pins en place sont tous réputés stables.</p> 	<p>Le pin du boulo-drome sera haubané à l'aide de sangles afin de maintenir la structure de l'arbre.</p> <p>Le réaménagement de la rue des Alouettes en rue-parc prévoit de nouvelles plantations pour intensifier l'existant notamment les couches arbustives.</p>		
« Réparer le plafond de l'arche au début de la place Saint Michel : les plaques du plafond tombent. »				
« Repeindre les murs derrière l'école et les portails. »	Les portails ont été repeints.			La mise en peinture des murs de l'école sera étudiée afin d'être intégrée dans un prochain programme de travaux de maintenance.
<p>« Retirer un potelet au niveau du passage piéton rue des fauvelles au croisement avec la rue des alouettes, pour faciliter la circulation des poussettes. »</p> 	Les potelets ont été retirés.			
<p>« Décaler, sur les allées de l'Europe, les 2 voies routières sur la gauche pour permettre d'insérer une piste cyclable sur la route et réserver le trottoir strictement pour les piétons, fauteuils et poussettes »</p> <p>« Réaménager le chemin piétons prévu sur le côté de la piste cyclable sur la partie des allées de l'Europe qui amène de l'école à la rue des alouettes (intersection giratoire Robert Schumann), puis la rue des cigales. »</p> 			<p>Le projet « Cœur de ville », issu de la concertation conduite en 2023 avec les juvignacois vise effectivement à redessiner la géométrie des deux axes structurants majeurs que sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les Allées de l'EUROPE 2. La route de SAINT-GEORGES. <p>Le projet de réaménagement des allées de l'Europe (fréquentée par 6 000 véhicules/jour) a pour objectif d'intégrer des espaces sécurisés pour les piétons et les cyclistes.</p> <p>Ce projet encore au stade des orientations doit également permettre de réduire les vitesses pratiquées et améliorer la qualité de vie de tous dans ce secteur.</p>	